# **DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE**

### Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

### **EXTRAIT**

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** USSES ET RHÔNE

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

Séance du 08 Juin 2021

Nombre de Conseillers: L'an deux mille vingt et un, le 08 Juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII, à

Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.

En exercice: 39

Présents: 31 Suppléant : 2

Date de convocation: 02 juin 2021

Absents: 3 Pouvoirs: 3

Présents: Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT,

Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN.

Votants: 36 Pour: 36 Contre: 0 Nul:0

Abstention: 0

Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI,

Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI,

Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.

Suppléants: Jean-Louis MAGNIN représenté par Alain ROLLIER, Alain LAMBERT

représenté par Dominique REY

N° CC 97/2021

Pouvoirs: Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON,

Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET.

Absents: Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX

Monsieur Emmanuel GEORGES est désigné secrétaire de séance

OBJET: ENVIRONNEMENT - Attribution Marché Travaux d'installation et fourniture de conteneurs semi-enterrés et aériens sur le territoire de la Communauté de Communes Usses et Rhône

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment son article 6-7-2,

Considérant qu'une consultation a été lancée le 21/04/2021 pour une remise des offres fixée au plus tard 14/05/2021.

Considérant que le présent marché comporte 3 lots :

- Lot 1 : Travaux mise en place de conteneurs aériens et semi-enterrés
- Lot 2 : Fourniture de Conteneurs semi enterrés (5m3)
- Lot 3: Fourniture conteneurs aériens (5m3)

Considérant que le marché est conclu pour une durée d'un an à partir de la notification du marché et renouvelable 2 fois maximum.

Considérant que les membres du bureau communautaire se sont réunis le 1/06/2021 afin de procéder au choix de la meilleure offre pour chaque lot au regard des critères de sélection.

Monsieur Vice- Président délégué à l'Environnement rappelle qu'un marché pour les travaux d'installation et la fourniture de conteneurs semi-enterrés et aériens sur le territoire de la

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

ID: 074-200070852-20210608-CC\_97\_2021-DE

Communauté de Communes Usses et Rhône a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions du Décret n° 2016 - 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'ordonnance n° 2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Vice-Président propose de retenir les entreprises suivantes :

# Lot 1 : Travaux mise en place de conteneurs aériens et semi-enterrés SARL DEGEORGES TP

111, route de Chez le Français Lieu-dit Mougny 74270 Chilly

Tél :04 50 22 91 20 Fax : 0450229255

Courriel: degeorges.tp@orange.fr

## Lot 2 : Fourniture de Conteneurs semi enterrés (5m3)

**ASTECH** 

Sitter Michel
Zac Espale 1 rue Pierre Pflimlin
68390 Sausheim FRANCE

Tél:0389318320 Fax:0389318321

Courriel: patricia.llorente@astech-eco.com

### Lot 3 : Fourniture conteneurs aériens (5m3)

**ASTECH** 

Sitter Michel Zac Espale 1 rue Pierre Pflimlin 68390 Sausheim France

Tél:0389318320 Fax:0389318321

Courriel: patricia.llorente@astech-eco.com

Le rapport d'analyse des offres est joint à la présente délibération.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de retenir la proposition du Vice-Président et de valider ainsi la décision du bureau. **DÉCIDE** d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

> Pour extrait conforme, <u>Le Président</u>, Paul RANNARD

> > ÉDE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.